

REPUBLIQUE POPULAIRE CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

66/545 du 24 Avril 1986
DECRET N° /MTERFPPS-DGFP/DGPCE/
portant reclassement et nomination de Monsieur KINANGA (Joseph) Professeur de CEG de 5^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)./-

LE PREMIER MINISTRE./-

(/ISAS :

DGB

DCF

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 97/44 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23.03.84 du 25.03.84, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/450/RF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/191/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165 du 22.6.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/304/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/195/FP du 5.7.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 66/450 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 64/456 du 3.2.84 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret 69/4423 du 7.12.85, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 69/4434 du 17.12.85, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 64/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 65/480 du 4.6.85, portant ouverture à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de l'Université Marien NGOUABI d'une section pour la formation des Inspecteurs des CEGP et créant le cadre de ces Inspecteurs ;
(/u l'arrêté 627/AN-DGAS-DPAA-SP-P2 du 3.2.84, portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des Services Sociaux (Enseignement), de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1985 ;
(/u l'arrêté 6259/MTPS-DGFP/DFP du 30.4.83, autorisant certains Professeurs des Services Sociaux (Enseignement), à suivre un stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSSED), en tête MAMPOUYA (Antoine), régularisation ;
(/u la lettre 1109/MFPA-SGEFA-DPAA-SP-B3 du 24.12.85, du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 85/780 du 4.6.85 sus-
visé, Monsieur KINANGA (Joseph), Professeur de CEG de 6° échelon, indice 1090,
des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des Services Sociaux (Enseignement),
en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection
dans les Collèges d'Enseignement Général Option : Français - Histoire - Géographie
(session 1984), délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est re-
classé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur des CEGP de 4° échelon
indice 1110. Acc = Néant. /-

ARTICLE 2 : Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de l'an-
cienneté que de la solde, pour compter du 15.9.84, date effective de reprise
de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984-1985, sera ~~enregistré~~
publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 24 Avril 1986

Par le Premier Ministre ;

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMI

Ange Edouard FOUNGUI

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/BST.... 2
DGFP/DGPCE.. 3
DGB..... 3
DCF..... 1
DPAA..... 3
ARCHIVES.... 2
DOSSIER..... 3
INTERESSE... 1
SGCM/BC..... 2. /-